

Langues régionales : l'enseignement immersif bientôt mieux encadré

Les deux députés chargés par Jean Castex de rédiger des propositions sur l'enseignement immersif, ont rendu leur copie mercredi. Le Catalan Christophe Euzet et le Breton Yannick Kerlogot, qui ont auditionné une soixantaine d'acteurs concernés, recommandent notamment que cet enseignement soit explicitement facultatif et qu'il permette aussi aux élèves de bien maîtriser le français.

L'objectif de la mission parlementaire confiée par le Premier ministre Jean Castex aux deux députés début juin, était double. D'une part, analyser les conséquences du rejet par le conseil constitutionnel d'un article du « projet de loi Molac » (lire aussi ci-contre) et d'autre part, proposer des solutions pour « conforter l'action des réseaux associatifs » (nos éditions du 9 juin). Six semaines et une soixantaine d'auditions plus tard, le député de l'Hérault Christophe Euzet (groupe Agir ensemble) et son homologue breton Yannick Kerlogot, député des Côtes-d'Armor (LaREM) ont remis leurs propositions à Jean Castex. Lesquelles s'articulent autour de trois exigences : la qualité facultative de l'enseignement immersif des langues régionales, la nécessité de permettre à l'élève d'acquérir une bonne maîtrise du français et que le but de cet enseignement soit bien le bilinguisme (lire aussi l'encadré ci-contre).

■ **« Nous préconisons de borner cet enseignement »**
« Nous sommes partis du constat que ces pratiques immersives d'une langue régionale, comme dans les écoles catalanes Arrels par exemple, existent depuis longtemps mais sans assises juridiques. Elles relèvent de l'expérimentation mais rien n'est défini ou prévu dans la loi, explique Christophe Euzet. C'est ce que voulait faire le député Molac mais sans

« bornage » juridique, nous préconisons donc de borner cet enseignement ».

■ **Rester facultatif**
Enseignement qui devra « toujours être facultatif », s'empresse d'ajouter le député Euzet, « et permettre également l'acquisition de la bonne maîtrise du français ». Des aménagements « concernant la langue de communication » à l'intérieur des établissements sont aussi évoqués. « On peut être ouvert à la pratique de la langue régionale pour des motifs pédagogiques, comme parler catalan à la cantine si la personne considère que ça aide l'enfant dans l'acquisition de la langue, mais qu'on ne s'en prévaut pas à l'extérieur, lors de communication avec des interlocuteurs institutionnels, la langue utilisée doit être le français », insiste Christophe Euzet. Enfin, une évaluation du niveau des élèves à la fin du CM2, avant l'entrée en 6e, interviendra « à assez court terme, pour savoir où ils en sont objectivement de la pratique de la langue régionale et du français », annonce le député.

■ **Vers une instance nationale dédiée**
Par ailleurs, le gouvernement pourrait se diriger vers la création, au niveau national, d'une instance de « concertation sur le développement des langues régionales, comme il en existe aujourd'hui au niveau académi-



Les députés Ch. Euzet (à droite) et Y. Kerlogot ont remis leur rapport au Premier ministre J. Castex et au ministre de l'Éducation nationale, J.-M. Blanquer. Photos A. Leberon/Matignon

que », fait-on savoir au cabinet du Premier ministre. Les acteurs des langues régionales, dont beaucoup ont déjà été auditionnés par les deux députés, seront reçus « dans les prochaines semaines de manière à échanger sur la base du rapport remis ce jour et de ses préconisations », confirme Matignon. L'objectif immédiat est, selon le député Euzet, de permettre une rentrée 2021 « sereine et apaisée » sur

ce sujet qui avait beaucoup agité les milieux régionalistes au début de l'année. « On peut imaginer des circulaires ou des avenants aux contrats avec l'État pour clarifier les choses rapidement et que la rentrée se passe normalement, la volonté gouvernementale est là, dit Christophe Euzet. Quant à une révision de la Constitution, elle ne nous paraît à ce jour ni opportune ni pertinente sur ce sujet ».

Frédérique Michalak

Le bilinguisme, oui ; un projet politique, non

Le bilinguisme, oui, un projet politique déguisé, non. Ainsi pourrait être résumé l'esprit d'une des principales recommandations faites à l'exécutif. « Il faut que l'objectif de l'immersion soit le bilinguisme et pas un projet politique, prévient le député catalan Christophe Euzet. Du bilinguisme par immersion c'est possible, mais le but ce doit être et rester le bilinguisme ». La langue, cet outil po-

litique difficile à dépolitiser.

F. M.



La réaction du député Molac dont le texte a été retoqué

Paul Molac a réagi, dès hier, au rapport rédigé par ses collègues : « Je note avec intérêt que le sort de l'enseignement de nos langues de France est désormais sur la table, au plus haut sommet de l'État. Il revient à l'exécutif de prendre ses responsabilités en la matière et de sécuriser juridiquement l'enseignement immersif, écrit-il. Mes deux collègues reconnaissent la situation très délicate dans laquelle nous nous trouvons à la suite de la décision du Conseil constitutionnel. Je m'étonne, cependant, de la timidité des propositions qui sont bien éloignées de ce qui est nécessaire pour assurer la sécurisation juridique de l'enseignement immersif. Seule une procédure de révision de la Constitution permettra de le sécuriser définitivement. Je ne comprends pas que cette proposition soit jugée par les rapporteurs « non souhaitable ».

■ Timidité et recul

« A la lecture des propositions, je suis inquiet de potentiels reculs dans la pédagogie portée par les réseaux d'enseignement immersif, dont Diwan, écrit-il encore. Notamment de la proposition de faire évoluer la pédagogie, afin de rogner sur l'enseignement en langue régionale en maternelle. Ce serait une régression par rapport à une pédagogie vieille de 50 ans qui a fait ses preuves, en ce qui concerne la maîtrise de la langue française comme de la langue régionale. Je ne crois pas, non plus, à la pertinence d'un Conseil national de l'enseignement des langues régionales, dirigé depuis la haute administration du ministère, là où les offices publics des langues régionales travaillent déjà en synergie avec les régions et l'État (...) Gageons que le Premier ministre, lorsqu'il recevra les associations concernées, comme il l'a promis, entendra leurs craintes qui ne devraient pas être éteintes avec la publication de ce rapport ».